



Prestations et tarifs APAVE spécifiques carte moisson

Remise sur les vérifications périodiques suivantes :

- Equipements de levage (palan, treuil, chariot ...) : - 25%
- Equipements sous pression (cuves de compresseur) : - 28%

Tarifs spécifiques :

- Vérification des chariots élévateur : 45 EHT , en cas de groupement d'au moins 6 véhicules sur le même site.
- Vérification des installations électriques : - 8% sur le bordereau de prix ci-dessous.

MATERIEL	NOMBRE DE POINT
Points Lumineux (A)	0,1 point / équipement
Prise de Courant (B)	0,5 points / équipement
Appareil Electrique (C)	4 points / équipement

(A) : Quelque soit le type d'éclairage (halogène, ampoule...).

(B) : Prises monophasées ou triphasées.

(C) : Appareils fixes tels que (vis, compresseur, moteur électrique...)

Prix du point : 3 €uros

Remise FDSEA : 8 %

Minimum de facturation : 200,00 €HT – 8 % = 184,00 €HT

La facturation définitive sera réalisée en fonction du matériel réellement contrôlé.